

Département de la Savoie
République Française

Delibération numéro 2024 - 103

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 02 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 octobre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 25 septembre 2024.

Présents : Jacques ARNOUX, Agnès BALZER, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Natacha BRENIER, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Christian CHIALE, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI.

Procurations : Patrick BOIS à Jacques ARNOUX
Stéphane BOYER à Maurice BODECHER
François CAMBERLIN à Denise MELOT
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN
Christian SACCHI à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 05
Nombre de votants : 25

Monsieur Thierry THEOLIER a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 04 septembre 2024

Monsieur le Président invite l'assemblée à délibérer afin d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 04 septembre 2024.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 04 septembre 2024 ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 04 octobre 2024.

Le Président
Christian SIMON

